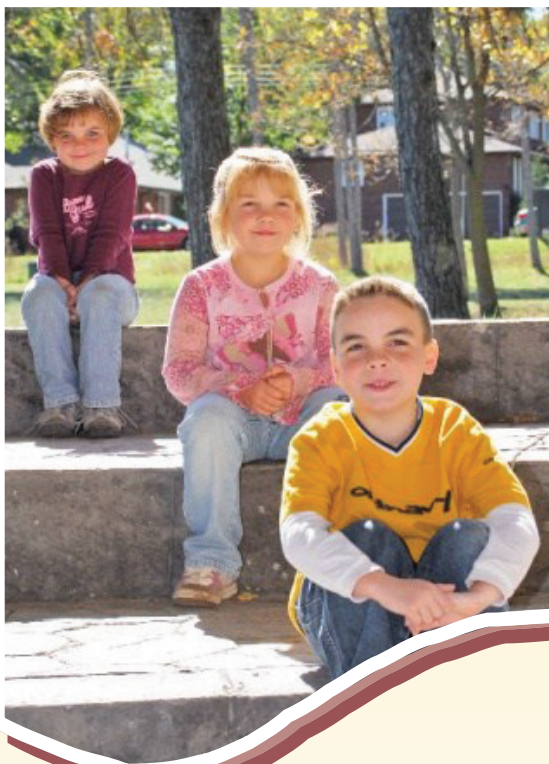


# Votre enfant n'est pas baptisé?

Voici quelques informations utiles



L'Église veut contribuer à votre considération de cette décision importante au sujet du baptême de votre enfant.

La loi de l'Église dit qu'un enfant, ayant moins de 7 ans, peut être initié à la foi catholique selon le rituel du baptême des enfants.

**L'enfant qui a complété la deuxième année à l'école élémentaire doit être initié selon un rituel différent.**

- Le baptême est la première étape de l'initiation à l'Église catholique.
- Il y a trois sacrements d'initiation – soit le baptême, la première eucharistie, et la confirmation.

**Un enfant qui a complété la deuxième année, ou qui est plus âgé, suivra une catéchèse appropriée à son développement et recevra tous les trois sacrements d'initiation – le baptême, la confirmation, et la première eucharistie – à la même célébration.**

**Cette catéchèse sera plus longue que le serait une simple préparation au baptême.** Votre enfant profitera de cette préparation pour bien comprendre sa foi et la foi de l'Église.

N'hésitez pas de communiquer avec votre paroisse si vous avez des questions.

**Soyez assurés de nos prières pour votre famille!**

**Votre paroisse:**

Les offices pastoraux du  
Diocèse de Hamilton  
905-528-7988  
[www.hamiltondiocese.com](http://www.hamiltondiocese.com)

